

l'aide du gouvernement provincial. Il me semble qu'il aurait dû se servir de la grande influence dont il jouit auprès du gouvernement fédéral pour lui demander d'intervenir afin de régler cette situation critique.

Pour ce faire, il aurait pu invoquer une foule de précédents. En effet, quand il s'est agi de venir en aide aux pomiculteurs de la Nouvelle-Écosse, qui ont été frappés par le malheur, aussi bien qu'aux fermiers de l'Ouest récemment, pour ne citer que ces deux cas, le gouvernement central n'a pas hésité à leur accorder l'assistance que leur situation réclamait. Je ne vois pas pourquoi, quand il s'agit des cultivateurs de la province de Québec, le gouvernement fédéral ne se montrerait pas aussi libéral qu'il l'a été ailleurs, étant en face d'une situation identique et ayant les mêmes causes.

C'est pourquoi je demande au Gouvernement de leur fournir une assistance quelconque, en collaboration avec les différentes sociétés d'agriculture de notre province, soit sous forme de prêts,—car les cultivateurs ne demandent pas la charité,—ou soit sous forme de subsides.

Il ne fait pas de doute que la prospérité des cultivateurs est la base même de la prospérité générale du pays; au fait, le chômage est intimement lié et dépendant de la crise agricole. Il sera réglé lorsque la crise agricole le sera.

En lisant le rapport des transactions faites au cours de l'année dernière, sous l'empire de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, chapitre 110 S.R.C., 1952, nous constatons que les prêts faits aux cultivateurs et garantis par le gouvernement ont diminué de 35 millions en 1954; de 98 millions qu'ils étaient en 1953, ils ont été réduits à 63 millions en 1954, d'où une différence de 35 millions. Ces chiffres parlent par eux-mêmes et nous indiquent jusqu'à quel point l'agriculteur manque d'argent, soit pour acheter des instruments aratoires, soit pour améliorer son cheptel, ou encore pour exécuter certains travaux de construction et d'amélioration sur sa ferme.

Cette situation a pour effet de paralyser l'économie générale du pays, et c'est pourquoi le gouvernement ne doit pas hésiter à aider les cultivateurs de l'Est, qui ont eu une mauvaise récolte l'an dernier, de sorte que les problèmes économiques de notre pays se règlent au lieu de s'amplifier.

Pour y aller de ma suggestion, monsieur l'Orateur, je me demande s'il n'y aurait pas lieu que le gouvernement amende la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, de façon à lui permettre de garantir les prêts d'argent dont les cultivateurs au-

raient besoin, ce printemps, pour acheter des grains de semence.

Les prêts consentis jusqu'à maintenant, en vertu de cette loi qui date de 1945, se chiffrent par 513 millions de dollars, et les prêts que le gouvernement est appelé à rembourser, en vertu de sa garantie, ne s'élèvent qu'à \$149,814, soit une perte infinitésimale de 1/30 de 1 p. 100. Ce qui veut dire que les prêts aux cultivateurs sont des placements de tout repos. Ils sont probablement les meilleurs que le gouvernement puisse faire.

A tout événement, si le Gouvernement décidait d'amender la loi dans ce sens, il me ferait plaisir de voter en faveur de cette modification.

Il est une autre question que je voudrais traiter succinctement. Elle a trait au prix du "bois de pulpe" dans la province. Il est évident, monsieur l'Orateur, que le prix du "bois de pulpe", comparé au coût du papier, est beaucoup trop bas.

Le député de Bonaventure a suggéré un prix minimum de \$15 la corde. Objectivement parlant et étant un de ceux qui n'en ont jamais acheté ni vendu, je crois que le prix devrait être beaucoup plus élevé, soit environ \$25 à \$30. Les compagnies, en un temps où le papier était vendu meilleur marché, et de beaucoup, ont payé jusqu'à \$25 et \$30 la corde. Je crois que ce serait là un prix équitable pour les cultivateurs et les colons de la province. Cependant, le prix offert par les compagnies, la saison dernière, a été extrêmement bas, à tel point que l'honorable ministre de la Justice (M. Garson) a institué une enquête afin de savoir s'il y avait entente entre les différentes compagnies pour en fixer le prix de vente de façon à éliminer la concurrence. Je félicite l'honorable ministre de la Justice d'avoir institué cette enquête.

Je sais d'avance que l'on apportera à cette cause tout le sérieux et l'esprit de justice qui caractérisent les enquêtes de ce genre.

Toutefois, je voudrais soulever un point que je relève dans le discours du député de Bonaventure et qui indique bien que l'honorable député n'a pas pris la question au sérieux. Il dit, comme en fait foi le compte rendu officiel des débats du 28 avril, à la page 3417:

2° Je prie respectueusement...

Le député demandait au gouvernement de la province de fixer un prix minimum. Je cite le texte:

Je prie respectueusement l'honorable M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province de Québec, et les membres de son gouvernement, d'adopter un décret du Conseil, fixant le prix minimum qui devra être payé aux producteurs de "bois de pulpe" dans la province de Québec. Ce prix